

DIRECTEUR GÉNÉRAL : Fonds pour le patrimoine mondial africain (AWHF)

Le Fonds pour le patrimoine mondial africain est un centre de catégorie 2 placé sous l'égide de l'UNESCO et une organisation intergouvernementale basée en Afrique du Sud. Il a pour mandat spécifique de mettre en œuvre la Convention de 1972 de l'UNESCO concernant la protection et la promotion des sites culturels et naturels mondiaux en Afrique.

L'organisation cherche à nommer un **directeur général**

Type d'emploi : Contrat à durée déterminée

Lieu : Johannesburg (Afrique du Sud)

Date limite de dépôt de candidatures : 24 juin 2023 à minuit (heure d'Afrique du Sud)

Lien de candidature sur le site des carrières de la DBSA :

<https://dbsa.erecruit.co/candidateapp/jobs/categories>

Parmi les principales responsabilités figurent ce qui suit :

Sous l'autorité du Conseil d'administration et la supervision directe du Président du Conseil, le titulaire est chargé de mener à bien la mission du Fonds qui vise à soutenir la conservation et la protection efficaces du patrimoine naturel et culturel d'une valeur universelle exceptionnelle en Afrique. Le titulaire s'efforcera de :

- Assurer l'orientation stratégique, le développement des activités, la planification et la gestion de l'organisation ;
- Établir des partenariats stratégiques avec, entre autres, les gouvernements africains, les agences internationales, les coopératives et les organismes donateurs ;
- Assurer la liaison avec l'Union africaine et l'UNESCO en tant que principales parties prenantes du Fonds ;
- Organiser les réunions du Conseil d'administration, y compris les documents de travail correspondants, et assurer le suivi des décisions en temps voulu ;
- Rendre compte au Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO en sa qualité de Centre de catégorie II, à l'Union africaine et aux autres parties prenantes des activités et des finances du Fonds.

Exigences minimales

Diplômes :

1. Être titulaire d'un diplôme de maîtrise / diplôme universitaire de niveau supérieur dans des matières liées à la conservation du patrimoine culturel ou naturel et au développement des affaires ou à la gestion exécutive.

Qualification supplémentaire

1. Avoir fait des études sur des aspects spécifiques de la gestion du patrimoine.

Expérience professionnelle :

1. Justifier d'un minimum de 10 ans d'expérience pratique dans les domaines de la gestion du patrimoine culturel ou naturel, de l'administration financière, des campagnes de collecte de fonds et de la gestion des ressources humaines.
2. Justifier d'un minimum de 5 ans d'expérience à un niveau de direction, y compris la capacité à gérer une équipe de professionnels.
3. Avoir une expérience avérée en activités interdisciplinaires.

4. Posséder une connaissance avérée en matière de leadership et de pratiques et techniques générales de gestion, ainsi qu'une expérience dans des rôles de gestion en matière de conservation et de gestion dans des environnements nationaux et/ou internationaux.
5. Avoir fait montre d'une capacité à diriger des processus de changement dans la pratique et au niveau de la gestion au sein d'institutions de grande envergure, de portée nationale ou internationale.
6. Posséder une expérience professionnelle dans des environnements multiculturels et être capable de superviser une grande équipe.
7. Posséder de solides compétences analytiques, interpersonnelles et interculturelles et être en mesure de démontrer son engagement en faveur de la conservation et de la gestion du patrimoine naturel et culturel en Afrique.

Qualification supplémentaire

1. Posséder une expérience au niveau régional et/ou international est souhaitable.
2. Posséder une aptitude à communiquer en français, cette compétence constituant un atout supplémentaire.

Les candidats doivent faire preuve de :

- Forte capacité de transformation pour façonner l'avenir de l'AWHF, en augmentant son impact et sa visibilité sur le continent africain et au-delà ;
- Engagement à l'égard de la mission, de la vision et des priorités du Fonds ;
- Connaissance approfondie et expérience pratique de la Convention du patrimoine mondial et de sa mise en œuvre en Afrique ;
- Capacité de leadership institutionnel, grand sens de l'objectivité et de l'intégrité, diplomatie, tact et sens politique ;
- Travail d'équipe, excellentes compétences interpersonnelles pour maintenir des relations de travail efficaces avec les collaborateurs et partenaires internes et externes, et capacité à établir la confiance et à travailler dans un environnement multiculturel ;
- Expérience et des compétences avérées en matière de gestion d'équipes de personnel et de départements institutionnels ;
- Solides capacités de jugement et de prise de décision ;
- Capacité à interagir avec un large éventail de partenaires internationaux de haut niveau et expérience avérée en matière de développement de partenariats et de collecte de fonds ;
- Excellentes aptitudes à la communication et à la présentation, ainsi que de solides capacités de représentation ;
- Capacité à communiquer de manière efficace et convaincante, à l'oral comme à l'écrit.
- Qu'ils se concentrent sur les préoccupations de l'Afrique en matière de patrimoine culturel et naturel, en promouvant des stratégies efficaces de renforcement des capacités de manière à garantir que l'Afrique augmente son empreinte sur la Liste du patrimoine mondial tout en apportant un soutien à la gestion de la conservation et au développement durable des sites existants ;
- Capacité à construire un réseau mondial plus fort en travaillant étroitement avec les organisations alliées, en mettant en œuvre une vision et une mission claires pour l'organisation, en garantissant l'efficacité et l'efficience des performances opérationnelles et financières et la responsabilité de l'AWHF, et en renforçant sa réputation ;

Les candidats doivent également posséder ce qui suit :

- Une vaste culture générale, de solides capacités d'analyse et des compétences avérées en matière de leadership et de gestion.

- De solides compétences analytiques, interpersonnelles et interculturelles et capacité à démontrer un engagement en faveur de la conservation et de la gestion du patrimoine naturel et culturel en Afrique.

Information de base

Le Fonds pour le patrimoine mondial africain (FAPM) a été lancé en mai 2006 en vertu de la loi sud-africaine sur les fiducies afin de fournir un soutien financier et technique à la conservation et la protection efficaces du patrimoine naturel et culturel de l'Afrique ayant une valeur universelle exceptionnelle. Le fonds a été créé à la suite d'un travail entrepris par les États africains membres de l'UNESCO dans le but de développer une stratégie permanente pour faire face aux défis que la plupart des pays africains rencontrent dans la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial.

Le Fonds s'efforce d'assurer une conservation et une protection efficaces du patrimoine naturel et culturel de l'Afrique. Il s'adresse aux États membres de l'Union africaine (UA) qui ont signé la Convention du patrimoine mondial de l'UNESCO de 1972 pour soutenir ces objectifs. Le Fonds constitue la première initiative régionale de financement dans le cadre de la Convention du patrimoine mondial de l'UNESCO. L'AWHF se consacre à l'identification et à la préparation des sites africains en vue de leur inscription sur la liste du patrimoine mondial, à la conservation et à la gestion des sites déjà inscrits sur la liste du patrimoine mondial, à la réhabilitation des sites inscrits sur la liste du patrimoine mondial en péril et à la formation d'experts du patrimoine et de gestionnaires de sites. Grâce à une gestion efficace et durable, les sites africains du patrimoine mondial seront des catalyseurs de la transformation de l'image de l'Afrique et serviront à stimuler la croissance économique et le développement des infrastructures.